

CRPN



Retraite des navigants

RAPPORT D'ACTIVITE 1996

**Caisse de retraite du personnel navigant
professionnel de l'aéronautique civile**

8 rue de l'Hôtel de Ville 92522 Neuilly-sur-Seine cedex

RAPPORT DE GESTION

L'an passé, nous avons prévu une année 1996 difficile. Ce pronostic s'est révélé exact. Avec une inflation maîtrisée de 1,7 %, la croissance du PIB de 1,3 % a été insuffisante pour stopper la montée du chômage.

Dans le transport aérien il y a bien eu une croissance d'activité - traduite par une reprise de l'embauche après quatre années de stagnation des effectifs - mais les salaires moyens ont continué de baisser et les résultats des entreprises françaises sont négatifs dans la quasi totalité.

La réforme du règlement de la CRPN, appliquée depuis juillet 1995, a commencé à produire ses effets. Le nombre des liquidations est resté stable malgré la pression démographique. Par ailleurs, la baisse du taux d'appel a été effective sur l'année entière.

Les équilibres du régime ont donc continué de se détériorer. Toutefois, le résultat s'est maintenu à un niveau supérieur aux prévisions, grâce à la bonne gestion des réserves mobilières et immobilières. Le résultat de ces dernières s'est maintenu à son niveau antérieur, malgré une conjoncture peu favorable :

	Montants 1996 en millions de F.	Variation 96/95
Produits du régime	1 293	+0.5%
Produits des réserves	1 157	-0.4%

Résultat du régime	-360	NS
Résultat des réserves	929	+16.0%
Excédent global	569	-11.3%

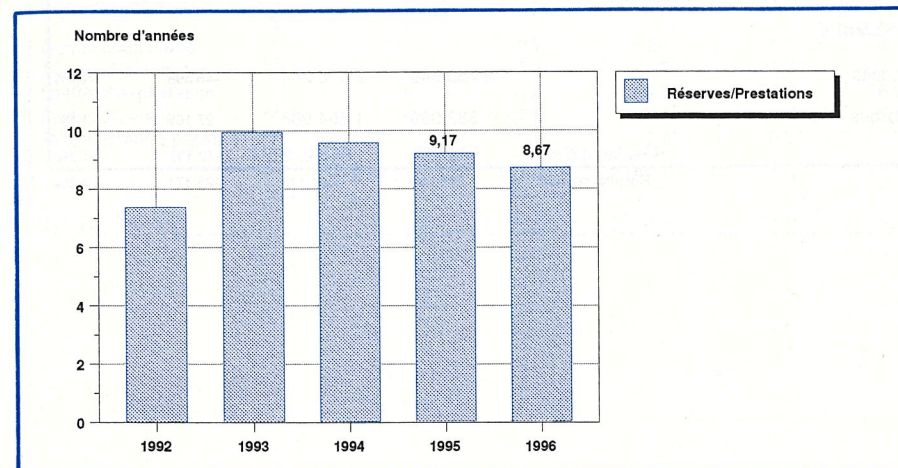
La déréglementation du transport aérien sera complète en 1997. Elle entraînera nombre d'adaptations qui pourront avoir une répercussion sur la CRPN. Par ailleurs, les systèmes de retraite sont eux-mêmes en évolution et les marchés financiers sont par nature difficilement prévisibles.



DONNÉES SYNTHÉTIQUES DES 5 DERNIERS EXERCICES

Libellé	1992	1993	1994	1995	1996	Variations 96/95	96/92
EFFECTIFS (en nombre)							
Actifs cotisants au 31/12	18 155	17 770	18 529	18 741	19 684	5,0%	8,4%
Retraités au 31/12	6 844	7 302	7 916	8 515	9 269	8,9%	35,4%
Actifs cotisants pondérés	17 645	17 638	17 414	17 513	18 237	4,1%	3,4%
Ratio actifs/retraités	2,65	2,43	2,34	2,20	2,12		
Ratio actifs pondérés/retraités pondérés	2,84	2,62	2,38	2,19	2,08		
FONDS RETRAITE (en millions de FF)							
Cotisations	1 076	1 072	1 092	1 025	1 021	-0,4%	-5,1%
Prestations	1 022	1 117	1 218	1 324	1 452	9,7%	42,1%
Excédent ou déficit cotisations/prestations	54	-46	-126	-299	-431	NS	NS
Prestations/cotisations	95,0%	104,3%	111,5%	129,1%	142,2%		
Ensemble produits	2 402	2 644	2 375	2 496	2 451	-1,8%	2,0%
Résultat de l'exercice	1 000	1 122	645	641	569	-11,3%	-43,1%
Réserves du fonds retraite	7 518	11 078	11 614	12 142	12 593	3,7%	67,5%
Total fonds de réserves	11 074	12 198	12 841	13 465	14 034	4,2%	26,7%
Résultats / produits	41,6%	42,4%	27,2%	25,7%	23,2%		
Réserves fonds retraite/prestations	7,36	9,92	9,54	9,17	8,67		
Rés. fonds (retraite+spécial)/prestations	8,90	9,79	9,49	9,16	8,70		
Produits nets/produits bruts	89,5%	89,5%	84,7%	84,7%	90,0%		

ANNÉES DE PRESTATIONS EN RÉSERVE AU FONDS RETRAITE



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

(en milliers de francs)

Libellé	Réalisé		Ecart	
	1996	1995	Valeur	%
REGIME				
Produits	1 293 195	1 286 450	6 745	0,5%
Charges	1 653 187	1 493 390	159 797	10,7%
Résultat régime	-359 993	-206 941	-153 052	NS
RESERVES MOBILIERES				
Produits	938 619	950 084	-11 465	-1,2%
Charges	73 448	209 796	-136 348	-65,0%
Résultat réserves mobilières	865 171	740 287	124 883	16,9%
RESERVES IMMOBILIERES				
Produits	218 794	212 377	6 417	3,0%
Charges	155 333	151 613	3 721	2,5%
Résultat réserves immobilières	63 461	60 764	2 697	4,4%
EXCEPTIONNEL				
Produits	238	47 334	-47 095	NS
Charges	101	169	-68	NS
Résultat exceptionnel	137	47 165	-47 028	NS
ENSEMBLE				
Produits	2 450 846	2 496 244	-45 398	-1,8%
Charges	1 882 069	1 854 968	27 102	1,5%
Résultat global	568 777	641 275	-72 499	-11,3%
Résultat courant	568 639	594 110	-25 471	-4,3%

BILAN

Actif et passif progressent de 4 %, à 14,2 milliards de francs. Les variations significatives concernent essentiellement, à l'actif, les valeurs mobilières détenues en portefeuille et au passif, les fonds de réserves.

Après affectation du résultat de l'exercice, conformément aux dispositions réglementaires, les réserves du fonds retraite s'élèvent à 12,6 milliards, ce qui correspond à 8,67 années de prestations.

VARIATION DES PRINCIPAUX POSTES DE BILAN

(en milliers de francs)

Libellé	1996	1995	Ecart	%
Immobilisations incorporelles	11,2	11,8	-0,6	-5,1%
Immobilisations corporelles	2 377,5	2 290,9	86,6	3,8%
Immobilisations financières	313,6	321,0	-7,4	-2,3%
Total actif immobilisé	2 702,3	2 623,7	78,6	3,0%
Avances, acomptes sur commandes	0,2	0,0	0,2	
Créances	208,4	215,2	-6,8	-3,2%
Valeurs mobilières	11 285,8	10 808,5	477,4	4,4%
Disponibilités	23,2	21,1	2,1	9,9%
Régularisation actif	1,6	2,0	-0,4	-21,6%
Total actif circulant	11 519,2	11 046,8	472,4	4,3%
TOTAL ACTIF	14 221,5	13 670,5	551,0	4,0%
Fonds de réserves	14 052,1	13 483,7	568,4	4,2%
(dont résultat de l'exercice)	568,8	641,3	-72,5	-11,3%
Provisions risques et charges	7,7	5,7	2,0	35,0%
Dettes financières	50,7	44,4	6,3	14,2%
Avances, acomptes reçus	2,5	1,8	0,7	37,1%
Dettes d'exploitation	61,1	96,3	-35,2	-36,6%
Dettes diverses	47,2	38,5	8,7	22,6%
Régularisation passif	0,2	0,1	0,1	
Total dettes	161,7	181,1	-19,4	-10,7%
TOTAL PASSIF	14 221,5	13 670,5	551,0	4,0%

GESTION DU RÉGIME

Situation du fonds retraite

En 1995, le taux d'appel de 92,5% au 1er janvier a été fixé à 82% au 1er juillet, en application de la réforme (soit un taux moyen sur l'année de 87,25%). Pour 1996, il a été arrêté à 83,5%, soit une baisse moyenne de 3,75 points. Parallèlement, les pensions ont été revalorisées de 0,875% en début d'année et de 1,55% en milieu d'année.

Dans un contexte de baisse du salaire moyen, d'augmentation des effectifs et de hausse continue du nombre de retraités, le solde négatif se situe à 431 millions de francs.

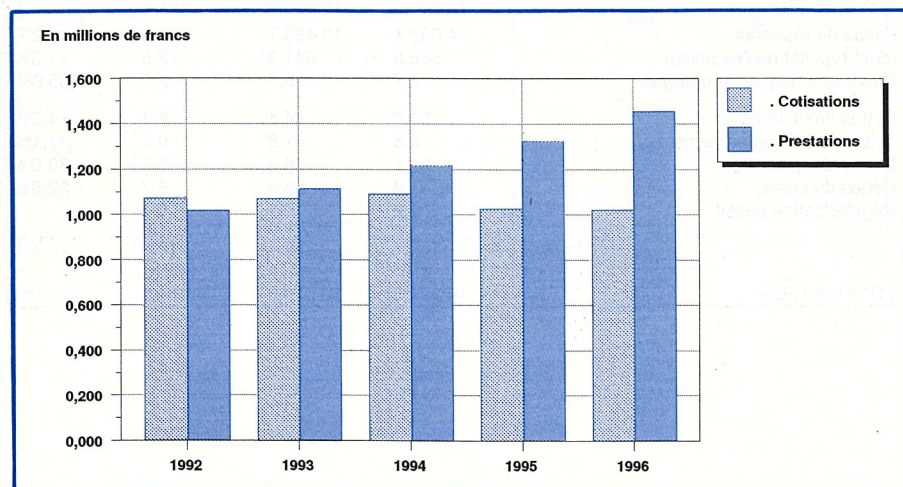
Autres fonds

Le fonds spécial et le fonds d'assurance sont restés excédentaires ; les variations enregistrées traduisent toutefois la montée démographique.

Les prestations du fonds social n'ont pas évolué.

FONDS RETRAITE

(évolution des cotisations et prestations)



GESTION DU RÉGIME

(en milliers de francs)

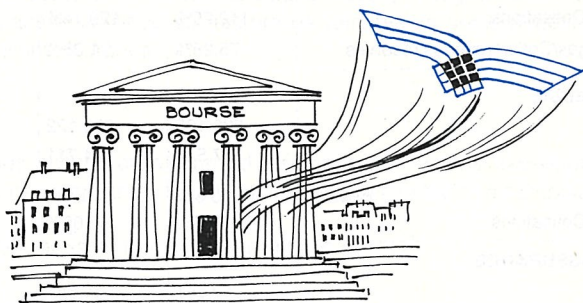
Libellé	Réalisé		Ecart	
	1996	1995	Valeur	%
FONDS RETRAITE	Tx 83,5% au 1/1	Tx 92,5% au 1/1 Tx 82% au 1/7		
Cotisations	1 020 922	1 025 293	-4 371	-0,4%
Prestations	1 452 212	1 324 099	128 113	9,7%
Résultat	-431 290	-298 806	-132 484	NS
Prestations/Cotisations	142,25%	129,14%		
Prest.+charges/Cotis.+revenus réserves	75,28%	71,35%		
FONDS SPECIAL				
Cotisations	228 105	220 122	7 983	3,6%
Prestations	137 528	124 711	12 817	10,3%
Résultat	90 577	95 410	-4 834	-5,1%
Prestations/Cotisations	60,29%	56,66%		
FONDS D'ASSURANCE				
Cotisations	40 541	38 961	1 580	4,1%
Prestations	24 701	22 127	2 575	11,6%
Résultat	15 840	16 834	-995	-5,9%
Prestations/Cotisations	60,93%	56,79%		
FONDS SOCIAL				
Dotation du fonds retraite	2 000	1 900	100	5,3%
Prestations	1 841	1 859	-17	-0,9%
Résultat	159	41	117	284,2%
ENSEMBLE DES 4 FONDS				
Cotisations	1 289 568	1 284 376	5 192	0,4%
Prestations	1 616 283	1 472 796	143 487	9,7%
Excédent Cotisations/Prestations	-326 715	-188 420	-138 295	NS
Prestations/cotisations	125,34%	114,67%		
Cotisations et dotation au fonds social	1 291 568	1 286 276		
Produits exceptionnels	1 627	174		
Total produits	1 293 195	1 286 450	6 745	0,5%
Prestations	1 616 283	1 472 796		
Charges exceptionnelles	21 539	5 381		
Gestion administrative	15 364	15 214		
Total charges	1 653 187	1 493 390	159 797	10,7%
Résultat	-359 993	-206 941	-153 052	74,0%

GESTION DES RÉSERVES

Réserves mobilières

Les revenus des participations ont peu varié. Le portefeuille, dans un contexte boursier favorable, a progressé, avec un résultat net en hausse de 18,3% (hors prêts et participations), laquelle provient en grande partie de l'absence de dotation aux provisions sur titres.

Le produit net global est de 865 MF, soit une augmentation de 16,9%.



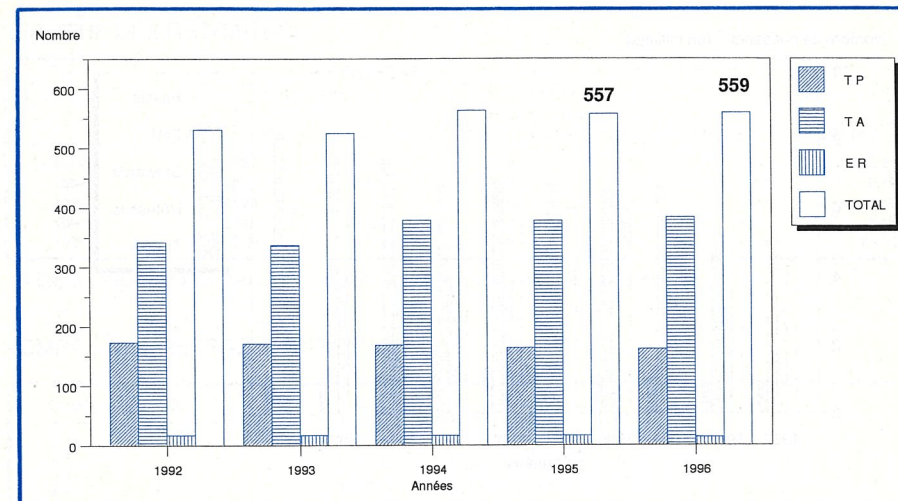
Réserves immobilières

Pendant l'exercice, la CRPN a enrichi son patrimoine immobilier de 3 unités. Les ventes se sont poursuivies à la Résidence du Lac à Noisy-le-grand. Les produits et charges d'exploitation se sont maintenus. Globalement, le résultat net des réserves immobilières (63 MF) s'améliore de 4,4%.



STATISTIQUES

EMPLOYEURS



Stabilité du nombre des employeurs.

COTISANTS

EFFECTIF DES COTISANTS

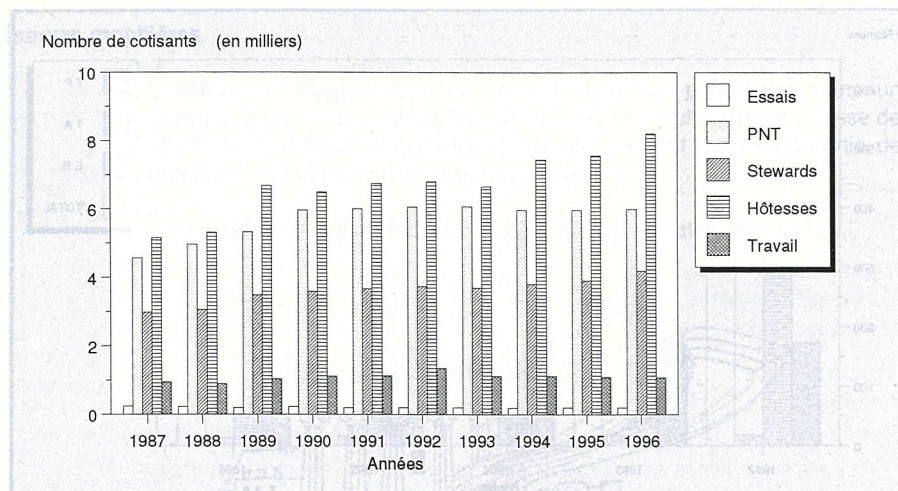
ANNEES	ESSAIS RECEPTIONS	TRANSPORT		PUBLIC		TRAVAIL AERIEN	STAGIAIRES	TOTAL GENERAL BRUT
		PNT	STEWART	HOTESSES	TOTAL			
1992	206	6 059	3 734	6 796	16 589	1 348	12	18 155
1993	203	6 072	3 702	6 657	16 431	1 131	5	17 770
1994	199	5 957	3 800	7 444	17 201	1 125	4	18 529
1995	210	5 954	3 908	7 565	17 427	1 097	7	18 741
1996	210	5 993	4 190	8 204	18 387	1 081	6	19 684

AGE MOYEN DES COTISANTS

ANNEES	COTISANTS											
	ESSAIS RECEPTIONS		TRANSPORT PUBLIC			TRAVAIL AERIEN	TOTAL					
			PNT	STEWARDS	HOTESSES							
1 995	45a	6 m	43a	1m	36a	8m	34a	10m	42a	8m	38a	5m
1 996	45a	5 m	43a	0m	35a	11 m	34a	0m	43a	3m	37a	10m

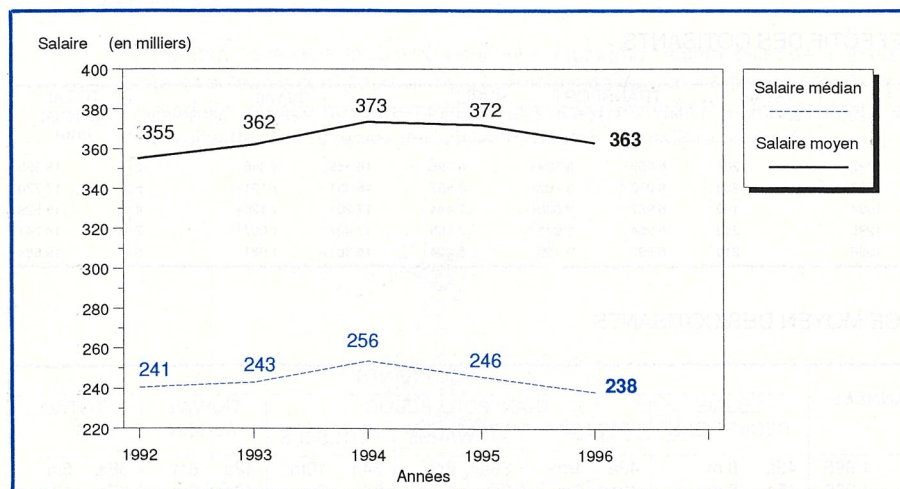
Après plusieurs années de vieillissement de l'âge moyen des cotisants, on constate un rajeunissement essentiellement dû à celui des navigants commerciaux.

EFFECTIF DE COTISANTS RÉPARTIS PAR CATÉGORIE AU 31/12/1996



L'effectif de PNT du transport aérien est stable. La baisse des effectifs dans le travail aérien se poursuit. Les effectifs de stewards (7,2 %) et d'hôtesse (8,4 %) progressent fortement.

SALAIRES MOYENS ET MÉDIANS



Deux années consécutives de baisse des salaires. La baisse du salaire médian (3,25 %) est plus importante que celle du salaire moyen (2,42 %) en raison des nouvelles embauches (PNC).

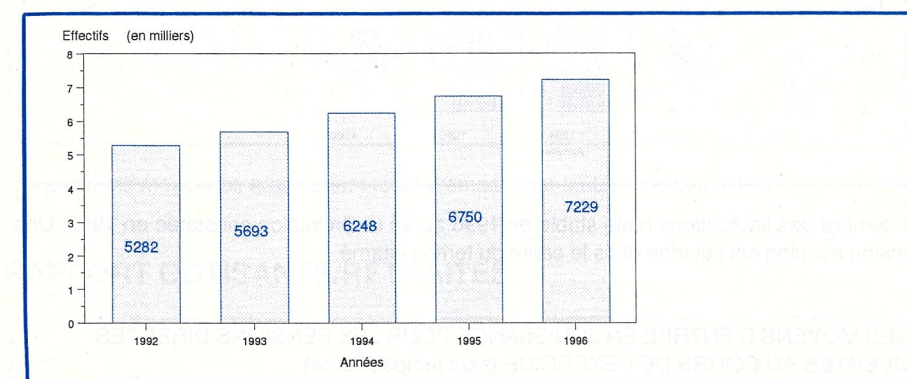
RETRAITÉS

EFFECTIF DES RETRAITÉS

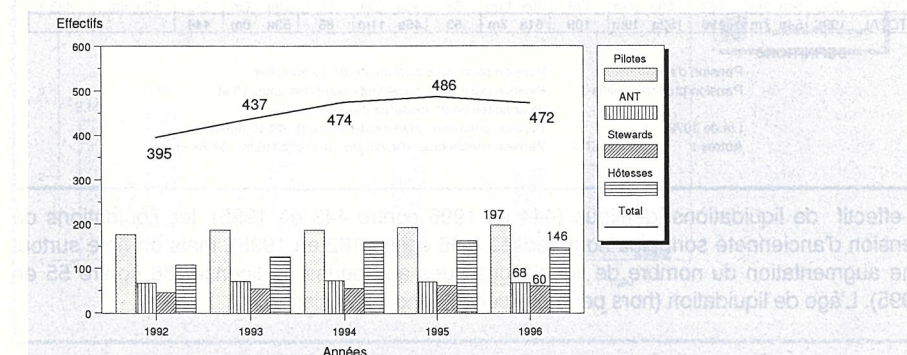
ANNEES	PENSIONS				TOTAL	
	DIRECTES		CONJOINT SURVIVANT ET AYANTS-DROIT			
	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION
1992	5282	8,5%	1562	3,2%	6844	7,2%
1993	5693	7,8%	1609	3,0%	7302	6,7%
1994	6248	9,7%	1668	3,7%	7916	8,4%
1995	6750	8,0%	1765	5,8%	8515	7,6%
1996	7229	15,7%	2040	(*) NS	9269	(*) NS

(*) Depuis 1996, les ayants-droit et conjoints survivants sont comptés séparément

NOMBRE DES RETRAITES DIRECTES

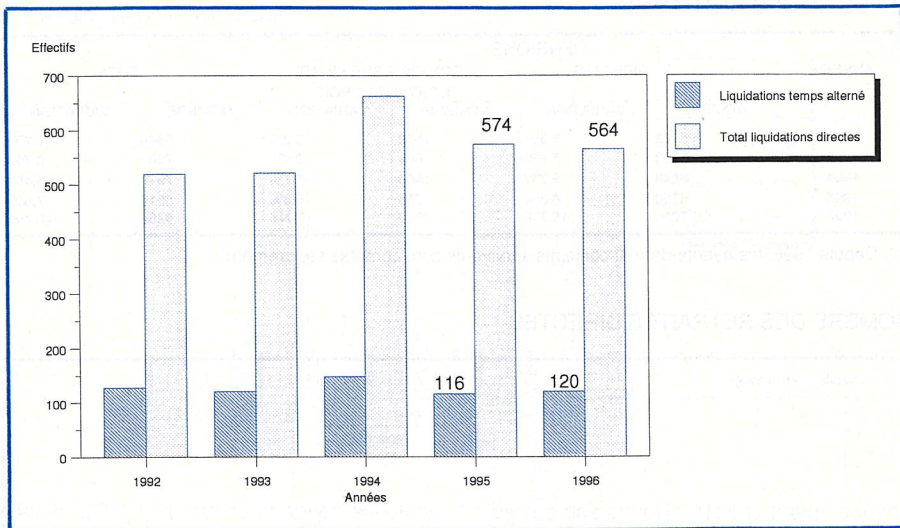


EFFECTIF DES RETRAITÉS EN TEMPS ALTERNÉ



Relative stabilité des navigants poursuivant leur activité en temps alterné.

TOTAL DES LIQUIDATIONS DES PENSIONS DIRECTES ET PART DU TEMPS ALTERNÉ



Le nombre des liquidations reste stable en 1996 après la diminution constatée en 1995. Une pension sur cinq est liquidée dans le cadre du temps alterné.

AGES MOYENS D'ENTRÉE EN JOUISSANCE POUR LES PENSIONS DIRECTES OUVERTES AU COURS DE L'EXERCICE (sauf temps alterné)

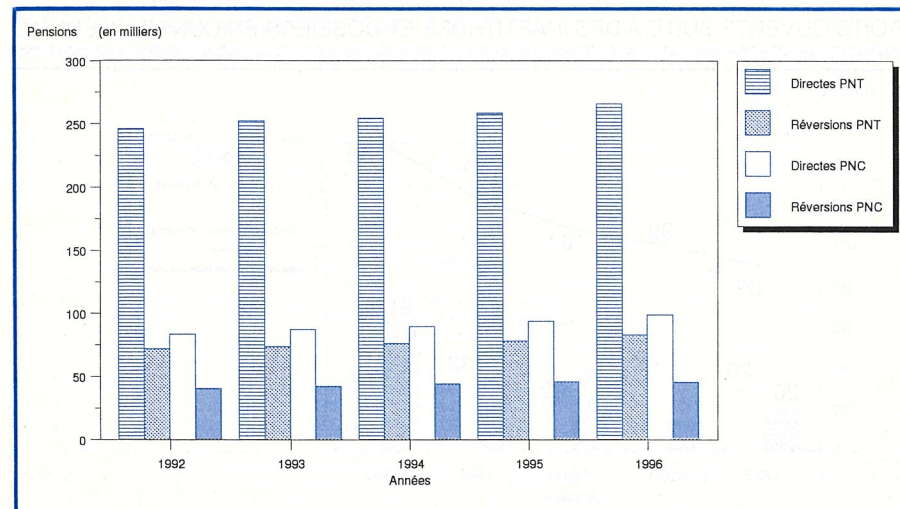
SPECIALITES	ANCIENNETE		PROPORTION. 1		LOI 72		AUTRES		TOTAL		1995	
	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.
TOTAL 1995	54a 9m	182	53a 5m	173	60a 11m	33	45a 7m	55	53a 6m	443	53a 6m	443
TOTAL 1996	54a 7m	196	52a 10m	109	61a 7m	53	46a 11m	86	53a 6m	444		

DEFINITIONS

Pension d'ancienneté : Pension prise avec ancienneté de 25 annuités
Pension proportionnelle : Pension prise avec ancienneté comprise entre 15 et 25 annuités (sauf mesures dérogatoires)
Loi de 1972 : Pension prise avec ancienneté de moins de 15 annuités
Autres : Pension d'incapacité, d'invalidité, de coordination, décès etc....

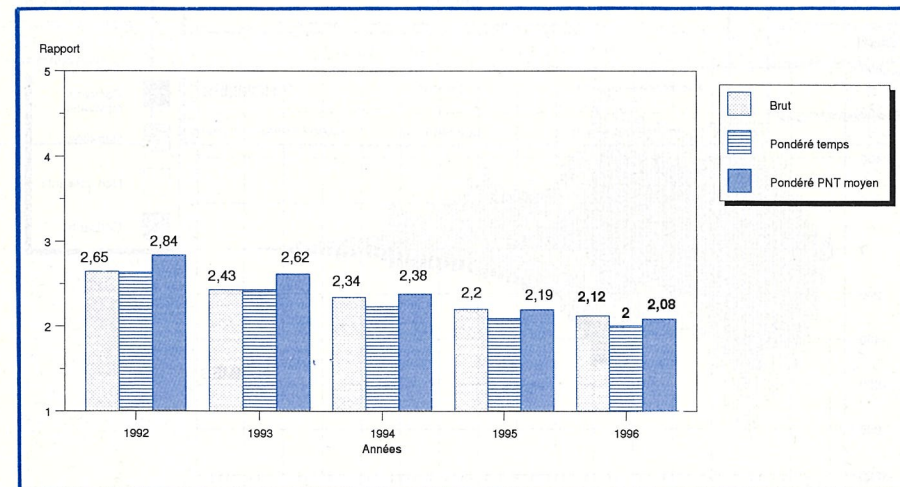
A effectif de liquidations identique (444 en 1996 contre 443 en 1995), les liquidations de pension d'ancienneté sont plus nombreuses (196 contre 182 en 1995), mais on note surtout une augmentation du nombre de liquidations dues aux pertes de licence (86 contre 55 en 1995). L'âge de liquidation (hors perte de licence) tend à s'abaisser.

Pensions moyennes



Les pensions moyennes augmentent régulièrement pour toutes les spécialités.

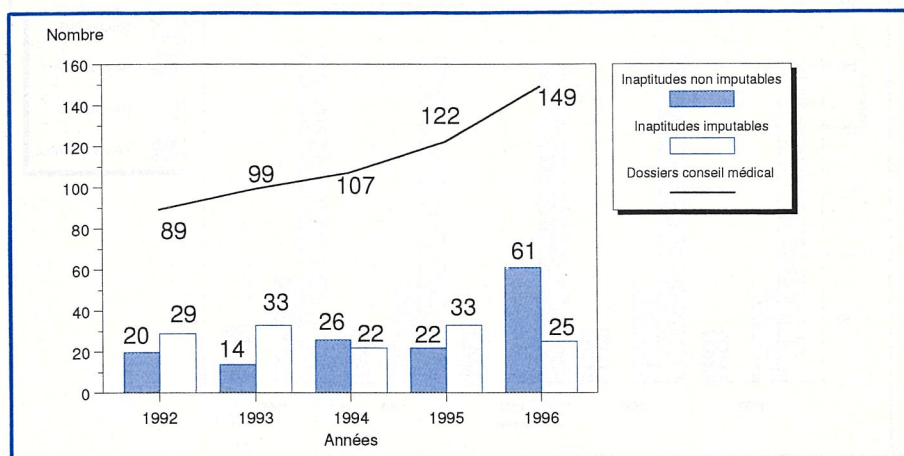
RAPPORT COTISANTS/RETRAITÉS



Malgré les nouvelles embauches de 1996, les différents rapports continuent de se dégrader.

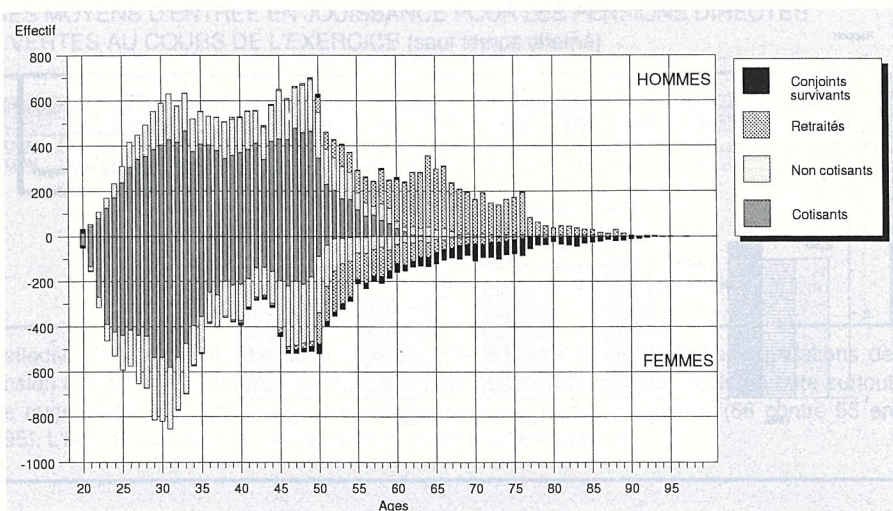
PRÉVOYANCE

DROITS OUVERTS SUITE À DES INAPTITUDES ET DOSSIERS EN CONSEIL MÉDICAL

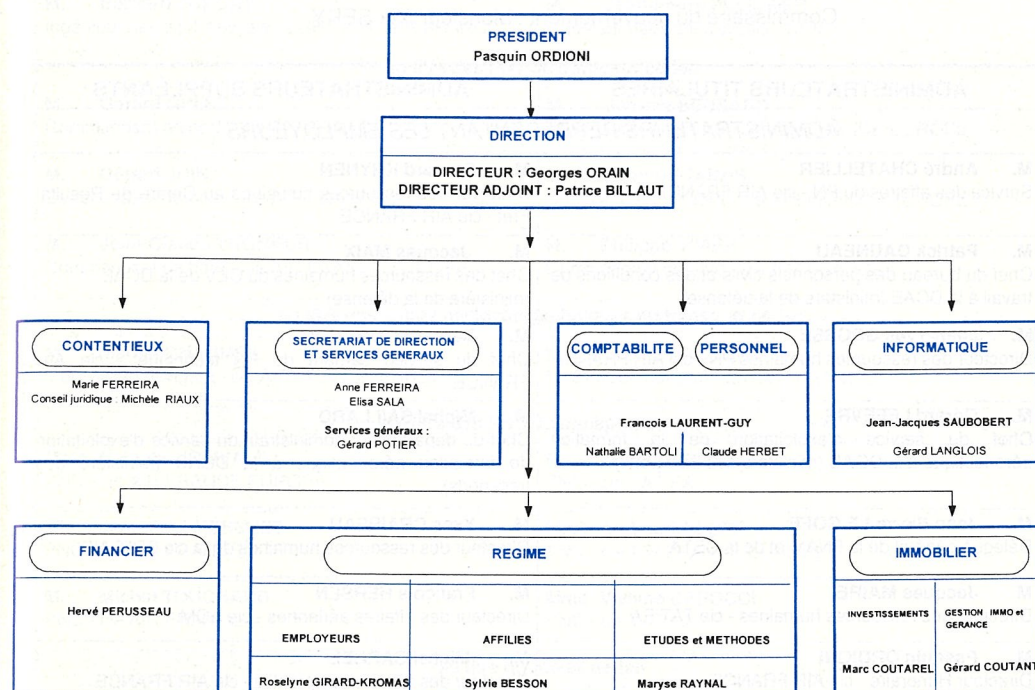


Augmentation importante des ouvertures de droits dues à des inaptitudes et des présentations de dossiers devant le conseil médical.

PYRAMIDE DES AGES HOMMES/FEMMES



ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DES SERVICES DE LA CRPN AU 31 DÉCEMBRE 1996



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 1996

Président : Monsieur Pasquin ORDIONI
Président d'honneur : Monsieur François GAS
Commissaire du gouvernement : Monsieur Alix SERY

ADMINISTRATEURS TITULAIRES	ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES EMPLOYEURS	
M. André CHATELLIER Service des affaires du PN - cie AIR FRANCE	M. Bernard KRYNEN Directeur des ressources humaines au Centre de Résultat Fret - cie AIR FRANCE
M. Patrick DAUNEAU Chef du bureau des personnels civils et des conditions de travail à la DCAE (ministère de la défense)	M. Jacques MAIX Chef des ressources humaines du CEV de la DCAE (ministère de la défense)
M. Jean-Yves GROSSE Directeur des ressources humaines PN - cie AIR FRANCE	M. Bernard CONCHON Chef du service carrière du PN technique - cie AIR FRANCE
M. Gérard LEFEVRE Chef du service d'exploitation de la formation aéronautique à la DGAC (ministère des transports)	M. Michel SAILLARD Chef du département administratif du service d'exploitation de formation aéronautique à la DGAC (ministère des transports)
M. Jean-Pierre LE GOFF Délégué général de la FNAM et de la CSTA	M. Yves CRAIPEAU Directeur des ressources humaines de la cie BRIT AIR
M. Jacques MAIRE Directeur des ressources humaines - cie TAT EA	M. François HERSEN Directeur des affaires aériennes - cie AOM
M. Pasquin ORDIONI Directeur Honoraire - cie AIR FRANCE	M. Michel CARUEL Directeur des affaires comptables - cie AIR FRANCE
Mme Michèle PAIRAULT-MEYER Chef du service des relations sociales - cie AIR FRANCE	M. Jacques MILLION Chef du service de la paie du PN - cie AIR FRANCE
M. Henri PERRIER Inspecteur conseiller des essais en vols et du PN - AEROSPATIALE	M. Patrick ROBERT Directeur financier de DASSAULT AVIATION
M. Olivier PREVOST Chargé de mission à la DG des grands équilibres éco. et fin. - cie AIR FRANCE	Mme Marie-Agnès LASSUS Chef du département trésorerie - cie AIR FRANCE
M. Jacques ROZEN Directeur des ressources humaines - cie AIR FRANCE EUROPE	M. Alain BERNARD Chef du département des relations avec le PN - cie AIR FRANCE EUROPE
M. Jean-Baptiste VALLE Délégué général du SCARA	Mme Mina SIMON Directeur des ressources humaines - cie AIR LIBERTE

ADMINISTRATEURS TITULAIRES	ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES AFFILIÉS	
au titre des essais et réceptions	
M. Bernard TURCAT Ingénieur navigant d'essais - EUROCOPTER FRANCE	M. Jean-Pierre PELISSIER Ingénieur navigant d'essais - CEV
au titre des PNT du transport aérien	
M. Gérard GINIEZ Commandant de bord - cie AIR FRANCE	M. Jérôme BENSARD Commandant de bord - cie AIR FRANCE EUROPE
M. Gérard JUIN Commandant de bord - cie AIR FRANCE	M. Yves DECAMPS Commandant de bord - cie AIR FRANCE EUROPE
M. Jean-Claude TROMEUR Commandant de bord - cie AIR FRANCE EUROPE	M. Philippe VIVIER Commandant de bord - cie AIR FRANCE
au titre des autres navigants techniques du transport aérien	
M. Martial CHAUMEIL Mécanicien navigant - cie AIR FRANCE EUROPE	M. Michel DROUARD Mécanicien navigant - cie AIR FRANCE
au titre des PNC du transport aérien	
Mme Nathalie JOLIVALD PNC - cie AIR FRANCE EUROPE	M. Thierry MONS PNC - cie TAT EA
M. Jean-Paul MEHEUST PNC - cie AIR FRANCE	Mme Andréa EGLOFF PNC - cie AIR FRANCE EUROPE
M. Michel TOUCHARD PNC - cie AIR FRANCE	Mme Viviane CAPOCCI PNC - cie TAT EA
au titre du travail aérien	
M. Michel MORVAN DI CAMILLO Pilote - SECURITE CIVILE	M. Patrick-Paul THOMAS Pilote - DGAC
au titre des retraités	
M. Bernard DOS ex-commandant de bord cie AIR FRANCE	M. Philippe WERTHEIMER ex-commandant de bord - cie UTA
M. Claude GUERIN ex-mécanicien navigant - cie AIR FRANCE	Mme Colette ALLAIS ex-PNC cie TAI - vve commandant de bord - cie UTA
M. Michel PECORINI ex-commandant de bord - cie UTA	M. Jean TANTOT ex-PNC - cie UTA

EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ...

Vous êtes employeur, ne prenez pas de risque !

- ♦ La CRPN applique systématiquement les dispositions des articles 314-1 et 314-10 du code pénal aux **réentions de précompte de cotisations**, car elles sont assimilables à un abus de confiance.
- ♦ Vous recrutez un navigant professionnel ... Adressez impérativement à la CRPN la déclaration préalable à l'embauche, **avant l'exécution de toute activité aérienne**.

Vous êtes affilié actif, soyez vigilant !

- ♦ Vous venez de conclure un contrat de travail ... Avant votre premier vol, assurez-vous que votre employeur a bien adressé à la CRPN la **déclaration préalable à l'embauche**. A défaut, faites le vous-même pour protéger vos droits. En effet, sans cette déclaration, **aucune prestation, ni pension, ni capital**, ne peut être versée même en cas d'accident aérien.

! Spécial relevé de carrière !

Vous venez de recevoir votre notification annuelle de droits acquis. C'est votre employeur qui déclare vos salaires à la CRPN et lui verse les cotisations correspondantes.

Du fait de nombreuses défaillances d'entreprises, le conseil d'administration a décidé de modifier la régularisation des services pour lesquels la CRPN n'aurait pas reçu de cotisations.

Leur validation gratuite ne sera possible que **pendant 3 ans après leur accomplissement**.

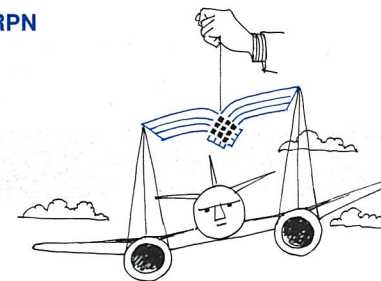
Exceptionnellement, cette année, cette notification de droits est accompagnée du relevé de carrière. **Il est dans votre intérêt de contrôler que tous vos services civils y sont bien inscrits**. Dans le cas contraire, adressez rapidement votre réclamation à la CRPN, en y joignant vos bulletins de salaire. **Après le 30 juin 1998, vous ne pourrez plus obtenir la validation gratuite des services antérieurs au 1er juillet 1995.**

Vous êtes affilié retraité, vigilance toujours !!

- ♦ Pensez à nous retourner la fiche de renseignements que vous recevrez courant septembre. Elle vaut **certificat de vie** : à défaut, le versement de votre pension sera suspendu.
- ♦ Votre pension sera majorée d'un peu plus de 0,3 % au 1er juillet 1997.

EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ...

La jurisprudence à la CRPN



Pas de délai de grâce pour le paiement des cotisations.

TGI de Tarbes le 29 août 1995 et cour d'appel de Pau le 6 novembre 1996

C'est en effet la conclusion de la cour d'appel de Pau qui confirme que la CRPN a eu raison de refuser un délai à un employeur aux motifs que :

- . les organismes de retraite fonctionnent dans un intérêt public exigeant que les cotisations soient encaissées de façon régulière et ponctuelle ;
- . l'employeur n'avait pas reversé les précomptes salariaux.

! Flash immobilier ! ! Spécial habitation !



Appartements à vendre :

- Résidence "Rio Ipanéma" à Pantin (93),
- Résidence du Lac à Noisy-le-Grand (93),
- Résidence "Saint-Exupéry" à Tremblay-en-France (93),
- Les "Hespérides" à Fontainebleau (77) (studios et 2 pièces).

Et toujours ... à louer :

- des appartements à Lyon,
- un grand choix d'appartements dans Paris et sa région.

Vous êtes navigant un plus pour vous ! Vous bénéficiez d'une réduction d'honoraires en louant chez LOC INTER IMMOBILIER, filiale de la CRPN.

Vente ou location, LOC INTER IMMOBILIER vous renseignera au 01 40 88 90 00 pour Paris et sa région et Bernard Albouy (CRPN) au 01 41 92 25 25 pour Lyon.



Retraite des navigants

à votre service

Attention ! Nouveaux numéros :

Téléphone : 01 41 92 25 25

Télécopieur : 01 41 92 26 29

Vous déménagez,

vous vous mariez,

vous changez d'employeur,

vous souhaitez connaître vos droits dans notre organisme ...

Tout changement pour votre dossier ou toute demande d'information doit nous parvenir **par écrit avec votre code affilié "actif" ou "retraité" :**

CRPN

8 rue de l'Hôtel de Ville

92522 Neuilly-sur-Seine cedex

Télécopieur : 01 41 92 26 29

Télex : 613 392 F



Vous préférez nous rencontrer ?

Nos bureaux vous sont ouverts
du lundi au vendredi entre 9 heures et 17 heures
mais uniquement **sur rendez-vous** au **01 41 92 25 25**.

Vous voulez retrouver un(e) ami(e) ?

Nous ne sommes pas autorisés à communiquer les adresses de nos affiliés.
Par contre, nous ferons suivre bien volontiers la lettre que vous nous
adresserez timbrée, avec le nom du destinataire.

Vous souhaitez des informations sur notre action sociale ? Téléphonez à :

- ♦ Martine Hardy, pour les prêts au logement ;
- ♦ Valérie Le Scour, pour le fonds social ;
- ♦ Elisa Sala, pour l'aide aux handicapés.

Toutes les trois vous répondront au **01 41 92 25 25**.

Exceptionnellement, la CRPN fermera ses portes le vendredi 26 décembre 1997.